

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neoform Active

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 désinfectants
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

P305+P351+P338 protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)
contient percarbonates de sodium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

percarbonates de sodium

No. CAS	15630-89-4			
No. EINECS	239-707-6			
Numéro d'enregistrement	01-2119457268-30			
Concentration	>= 25	<	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Ox. Sol. 3		H272	
	Acute Tox. 4		H302	
	Eye Dam. 1		H318	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Dam. 1	H318	>= 25 %	
	Eye Irrit. 2	H319	>= 7,5 < 25 %	
ATE	orale		1.034	mg/kg

acide citrique

No. CAS	77-92-9			
No. EINECS	201-069-1			
Numéro d'enregistrement	01-2119457026-42			
Concentration	>= 10	<	20	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Irrit. 2		H319	
	STOT SE 3		H335	

carbonate de sodium

No. CAS	497-19-8			
No. EINECS	207-838-8			
Numéro d'enregistrement	01-2119485498-19			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Irrit. 2		H319	

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

agents de surface non ioniques

No. CAS	68439-51-0				
Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Aquatic Chronic 3		H412		

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Tenir à l'écart de l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant \geq 0,65 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant \geq 0,7 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant \geq 0,4 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant \geq 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide
Couleur blanc
Odeur caractéristique

Point de fusion
Remarque non déterminé

Point de congélation
Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
Remarque non déterminé

inflammabilité
évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion
Remarque Non applicable

Point d'éclair
Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité
Remarque Non applicable

température de décomposition
Remarque
Remarque non déterminé

valeur pH
Valeur 7,6 à 7,9
Concentration/H₂O 2 %

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 / FR

Date de révision: 09.02.2024

Date d'impression 20.03.24

température 20 °C

Viscosité

Remarque Non applicable

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque soluble

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation comburant

Masse volumique apparente

Valeur env. 800 kg/m³

Essai de combustion

Remarque Non applicable

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	env.	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Les critères de classification sont remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

percarbonates de sodium

Espèces	rat		
DL50		1034	mg/kg
méthode	Valeur de littérature		

carbonate de sodium

Espèces	rat		
DL50		2800	mg/kg

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE		

acide citrique

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

acide citrique

Espèces	souris		
DL50		5040	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

percarbonates de sodium

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 402		

carbonate de sodium

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

carbonate de sodium

Espèces	souris		
CL 50		1,2	mg/l
Durée d'exposition		2	h

carbonate de sodium

Espèces	rat		
---------	-----	--	--

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

CL 50 2,3 mg/l
Durée d'exposition 2 h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

percarbonates de sodium

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves
Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

percarbonates de sodium

Espèces Oeil de lapin
évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode OCDE 405

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

percarbonates de sodium

Voie d'exposition dermale
Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OCDE 406

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)

carbonate de sodium

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

percarbonates de sodium

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	70,7			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

carbonate de sodium

Espèces	Lepomis macrochirus			
CL 50	300			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

agents de surface non ioniques

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

acide citrique

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	440	à	706	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence percarbonates de sodium

Toxicité pour les daphnies (Composants)

percarbonates de sodium

Espèces	Daphnia pulex			
CE50	4,9			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

percarbonates de sodium

Espèces	Daphnia pulex			
NOEC	2			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

carbonate de sodium

Espèces	Ceriodaphnia spec			
CE50	200	à	227	mg/l

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

Durée d'exposition 48 h

agents de surface non ioniques

Espèces Daphnia magna
CE50 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

acide citrique

Espèces Daphnia magna
CE50 120 mg/l
Durée d'exposition 72 h

Toxicité pour les algues (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces Scenedesmus subspicatus
CE50 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

Toxicité pour les bactéries (Composants)

percarbonates de sodium

Espèces boue activée
CE50 466 mg/l
Durée d'exposition 30 min

agents de surface non ioniques

Espèces Pseudomonas putida
CE 0 > 100 mg/l
méthode OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

agents de surface non ioniques

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

La dégradabilité facile (Composants)

acide citrique

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

agents de blanchiment oxygénés

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques, phosphates

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matière solide comburante, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern

Informations complémentaires

neoform Active

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
09.02.2024

Date d'impression
20.03.24

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.